

AUTOMOBILE CLUB DES CHEMINOTS GARANTIE RESPONSABLE

	REMBOURSEMENTS			
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC*)	TOTAL	PRÉCISIONS
HOSPITALISATION				
Honoraires, actes et soins	000/ DD 4000/ DD	500/ 55 000/ 55	1000/ PD	
- Médecins signataires DPTM*	80% BR ou 100% BR*	50% BR ou 30% BR	130% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant, seul le ticket modérateur est pris en charge.
- Médecins non signataires DPTM	80% BR ou 100% BR	20% BR ou 0% BR	100% BR	
Participation du patient	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €
Séjours - Frais de séjour	80% BR ou 100% BR	20% BR ou 0% BR	100% BR	
- Forfait journalier hospitalier	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Forfait hospitalier illimité dans les établissements de santé.
- Forfait patient urgences	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour soins aux urgences non suivis d'une hospitalisation
- Chambre particulière :				
Médecine, chirurgie, obstétrique illimitée	Néant	47 € / jour	47 € / jour	La prise en charge de la chambre particulière est : - limitée à 90 jours par an pour les soins de suite et
- Soins de suite et de réadaptation	Néant	47 € / jour	47 € / jour	réadaptation (240 jours par an pour les centres agréés de rééducation fonctionnelle), 60 jours par an pour la psychiatrie,
· Psychiatrie	Néant	47 € / jour	47 € / jour	illimitée en chirurgie, médecine et obstétrique, - Placements à l'année et temporaires exclus.
Maisons d'enfant à caractère sanitaire	Néant	47 € / jour	47 € / jour	
- Ambulatoire	Néant	47 € / jour	47 € / jour	Les suppléments lors d'un séjour ne comportant pas une nuit sont pris en charge par le forfait ambulatoire.
- Frais d'accompagnement	Néant	20 € / jour	20 € / jour	Prise en charge en cas d'hospitalisation d'une personne âgée de moins de 16 ans ou de plus de 75 ans, limitée à 30 jours par an.
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux - Consultations et visites - médecins généralistes et spécialistes				
Médecins signataires DPTM	70% BR	60% BR	130% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant, seul le ticket modérateur est pris en charge.
Médecins non signataires DPTM	70% BR	30% BR	100% BR	
Honoraires paramédicaux				
 - Auxiliaires médicaux (dont les infirmières, les masseurs- kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pedicures-podologues) 	60% BR	40% BR	100% BR	
Psychologues adhérents au dispositif MonPsy	60 % BR	40 % BR	100 % BR	Dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficiaire.
Analyses, examens de laboratoire Analyses, examens de laboratoire non remboursées	60% BR	40% BR	100% BR	
par l'AMO		Frais Réels	Frais Réels	
Actes d'imagerie - Médecins signataires DPTM	70% BR	60% BR	130% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant, seul le ticket modérateur est pris en charge.
- Médecins non signataires DPTM	70% BR	30% BR	100% BR	
Actes techniques médicaux et de chirurgie				
- Médecins signataires DPTM	70% BR	60% BR	130% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant, seul le ticket modérateur est pris en charge.
- Médecins non signataires DPTM	70% BR	30% BR	100% BR	
Participation du patient	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €
Médicaments				
- Médicaments à Service Médical Rendu* important	65% RP	35% BP	100% BP	
Médicaments à Service Médical Rendu* important Médicaments à Service Médical Rendu* modéré	65% BR	35% BR	100% BR	
- Médicaments à Service Médical Rendu* modéré	30% BR	70% BR	100% BR	
	30% BR 15% BR			
- Médicaments à Service Médical Rendu* modéré - Médicaments à Service Médical Rendu* faible Matériel médical - Orthopédie, accessoires, appareillage,	30% BR 15% BR 60% BR ou 100% BR	70% BR	100% BR	
Médicaments à Service Médical Rendu* modéré Médicaments à Service Médical Rendu* faible Matériel médical	30% BR 15% BR	70% BR 65 % BR	100% BR 80 % BR	

VERSION TDG 2023





AUTOMOBILE CLUB DES CHEMINOTS GARANTIE RESPONSABLE

	REMBOURSEMENTS			
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC *)	TOTAL	PRÉCISIONS
DENTAIRE				
Soins, actes et consultations	70% BR	30% BR	100% BR	
Orthodontie remboursée par l'AMO	70% BR ou 100% BR	110% BR ou 80% BR	180% BR	
Soins et prothèses 100 % santé ⁽¹⁾ Panier de rembour	Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100 % santé" et d'établir un devis.			
- Prothèses	70% BR	Frais Réels moins 70% BR	Frais Réels	
Prothèses hors 100 % santé	1			
Panier à honoraires maitrisés**				
- Prothèses	70% BR	180% BR	250% BR	
- Inlay Onlay	70% BR	30% BR	100% BR	
Panier à honoraires libres				
- Prothèses	70% BR	180% BR	250% BR	
- Inlay Onlay	70% BR	30% BR	100% BR	
Actes non remboursés par l'AMO	•			
- Parodontologie	Néant	250 €	250 €	Forfait par année civile et par bénéficiaire
			229 €	Forfait par année civile et par bénéficiaire
- Prothèses OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date				ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou	r les adultes de 16 ans et ate pour les enfants de mo	plus (période ramenée à un a		ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et ate pour les enfants de mo	plus (période ramenée à un a		ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à de Équipement 100 % santé (1) (verres et/ou monture) Cl	r les adultes de 16 ans et la te pour les enfants de mo	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60%	n en cas de renouvellem	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date de	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60%	n en cas de renouvellem Frais Réels	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date à date de	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de molasse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR	n en cas de renouvellem Frais Réels Frais Réels	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date à date de la company de la constant de la company d	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de molasse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR	n en cas de renouvellem Frais Réels Frais Réels	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des
OPTIQUE 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de molasse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans	r en cas de renouvellem Frais Réels Frais Réels Frais Réels	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et ate pour les enfants de mo lasse A 60% BR 60% BR 60% BR re) Classe B - Tarifs libres 60% BR 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR	rn en cas de renouvellem Frais Réels Frais Réels Frais Réels	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de molasse A 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 40 € moins 60% BR	rn en cas de renouvellem Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo lasse A 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 40 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 40 € 75 € 75 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo lasse A 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 1	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 75 €	Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo lasse A 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR - à partir de 16 ans 60 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 75 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo lasse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR - à partir de 16 ans 60 € moins 60% BR 50 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 60 € 50 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de mo lasse A 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR - à partir de 16 ans 60 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 75 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de monaisse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR - à partir de 16 ans 60 € moins 60% BR 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 60 € 50 € 70 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire Forfait par verre et par bénéficiaire
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pou Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à da	r les adultes de 16 ans et late pour les enfants de monaisse A 60% BR 60% BR	plus (période ramenée à un a ins de 16 ans. Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR Frais Réels moins 60% BR - moins de 16 ans 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR - à partir de 16 ans 60 € moins 60% BR 50 € moins 60% BR 75 € moins 60% BR	Frais Réels Frais Réels Frais Réels 50 € 40 € 75 € 60 € 50 € 70 €	ent anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis. Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes. Forfait par verre et par bénéficiaire

107€

Néant

107 €

VERSION TDG 2023

Forfait par année civile et par bénéficiaire



- Forfait lentilles non remboursées par l'AMO



AUTOMOBILE CLUB DES CHEMINOTS GARANTIE RESPONSABLE

	REMBOURSEMENTS			
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC*)	TOTAL	PRÉCISIONS
AIDES AUDITIVES				
Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à	date			_
Équipement 100 % santé (1) Classe I	Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100 % santé" et d'établir un devis.			
- Aides auditives	60% BR	Frais Réels moins 60% BR	Frais Réels	
Équipement hors 100 % santé (1) Classe II - Tarifs libre				
- Aides auditives (jusqu'à 20 ans inclus)	60% BR	40% BR + 300 €	100% BR + 300 €	
- Aides auditives (plus de 20 ans) Accessoires, entretien, piles réparation, implants	60% BR	40% BR + 1 200 €	100% BR + 1 200 €	
cochléaires	60% BR	340% BR	400% BR	
PRÉVENTION - BIEN-ÊTRE - PRESTATIONS PARTICU	ILIERES			
Actes de prévention	Néant	OUI	OUI	Liste des actes disponible auprès de la Mutuelle.
Action de provenium	1100111	00.		Zote des detes dispenible dapres de la matacile.
Cures thermales prescrites remboursées par l'AMO : - Honoraires médicaux, de surveillance, soins				Les honoraires de surveillances et soins thermaux n'incluent pas les transports ni les hébergements
thermaux	65% BR ou 70% BR	35% BR ou 30 % BR	100 % BR	remboursés par l'AMO
Frais d'hébergement et de transport.	Néant	100 €	100 €	
Médecines complémentaires : ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, homéopathe, diététicien, pédicure, podologue, hypnothérapeute.	Néant	20 €	20€	Limité à 3 séances par an et par bénéficiaire Sur présentation de la facture nominative acquittée précisant le numéro d'agrément de l'Agence Régionale de Santé ou le diplôme dans la spécialité.
Allocation Maternité ou Adoption	Néant	152,50 €	152,50€	Allocation versée par enfant inscrit sur le contrat sur présentation d'un certificat de naissance ou d'adoption.
Pharmacie non remboursée par l'AMO - Sur prescription : Contraception, sevrage tabagique, vaccins, médicaments du voyageur	Néant	53,50 €	53,50 €	Forfait par année civile et par bénéficiaire. Sur présentation de la facture nominative acquittée de la pharmacie. Médicaments référencés dans le VIDAL.
SERVICES PLUS				
Accès au Fonds d'action sociale	Néant	OUI	OUI	Se référer au règlement interne de la commission action sociale.
- Consultation médicale à distance 24H/24 - 7J/7 : avec un médecin généraliste ou spécialiste inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM); - Proposition d'un avis, d'un conseil, voire d'un diagnostic médical accompagnée d'une ordonnance électronique lorsque la situation le permet	Néant	OUI	OUI	Accès depuis votre espace adhérent sur aesio.fr, Service 100% confidentiel et sécurisé
Assistance vie quotidienne	Néant	OUI	OUI	Se référer à la notice d'information assistance.
Prévaésio : - Offre de prévention d'AÉSIO mutuelle	Néant	OUI	OUI	Campagnes de prévention comprenant : - des actions à distance (webconférences, ateliers,) - des actions dans les agences (ateliers santé, repérages entretiens avec des professionnels de santé)

l'Assurance Maladie Obligatoire, n'ouvrent droit à aucun remboursement de la Mutuelle si les actes ont été engagés à l'étranger.
(1) Tels que définis réglementairement

(1) Tels que definis regiementairement
Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins. En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par
rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM); à la Liste des Produits et Prestations (LPP) ou à la Tarification à l'Activité (TAA). - Le
taux du régime général de la Sécurité sociale peut varier en fonction de la situation personnelle (en cas d'A.L.D. par exemple) ou du régime obligatoire d'affiliation (régimes spéciaux), sans que cette variation au titre ALD
ou régimes spéciaux ne puisse être répercutée sur le montant total de remboursement.



^{*} AMO : Assurance Maladie Obligatoire (part Régime Obligatoire) / AMC : Assurance Maladie Complémentaire (part Mutuelle) / BR : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie Obligatoire pour déterminer le montant du remboursement. Les taux de remboursement sont exprimés sur la base des taux applicables au régime général / T.M.= Ticket modérateur / F.R. = Frais réels / DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée / Service Médical Rendu (SMR) : la notion de SMR est évaluée par la Haute Autorité de Santé. PMSS = Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale . Pour tous les actes non remboursés par l'AMO, le remboursement se fera sur facture nominative et acquittée.
** Actes soumis à des honoraires limites de facturation
Sauf mention contraire, la Mutuelle intervient sur les actes, produits, séjours remboursés par l'AMO. Soins à l'étranger: Les prestations exprimées en forfait, prenant en charge des actes non remboursés par